EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**

Séance du 3 avril 2024

L'an 2024, le 3 avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de l'Union, sous la présidence de Julien Dusart, 1er adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés :
29	23	Pour 27
		Contre :
		Absentions : 2

Etaient présents :

M. Julien DUSART, Mme. Anne GOZÉ (arrivée 18h45), M. Ahmed RAHEM, Mme. Corinne ANASSE, MM. Jean-Pierre FLORENT, Gérard RENARD, Mmes. Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, M. Ludwig LOTTEAU, Mme. Habiba BENNOUI, M. Denis GAUDON, Mme. Clorinda COSTANTINI, M. Michael CARLIER, Mme. Frédérique FONTAINE, M. Mathias SABOS, Mme. Mélanie Ego, MM. Thomas PIETTE, Jacques DOUILLIEZ, Mme. Elsa TONON, M. Marcel ANDOUCHE, Mmes. Dany SANIEZ, Delphine COINE, M. Alexandre DUFOSSET.

Procuration(s):

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Julien DUSART

Madame Rachida BENNAR à Gérard RENARD

Madame Annick AUFFRET à madame Corinne ANASSE

Madame Christine VITOUX à madame Habiba BENNOUI

Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à madame Agnès LACOSTE

Monsieur Pierre NISOL à monsieur Alexandre DUFOSSET

Jusqu'au point 2 : madame Anne GOZE à monsieur Ahmed RAHEM

Date de la convocation 28 mars 2024

Etai(en)t absent(s):

Date d'affichage	

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt

A(Ont) été nommé(es) secrétaire de séance : Thomas Piette

en Préfecture le	
	AFFECTATION DES RESULTATS 2023
et publication du	
_ / /	Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Julien Dusart, 1 ^{er} adjoint. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 03/04/2024.
	Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 899 816.62 - un excédent reporté de : 5 640 397,81

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 6 540 214,43 - un déficit d'investissement de : 21 732,66 - un déficit des restes à réaliser de : 1 431 274,89

Soit un besoin de financement de : 1 453 007,55

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 6 540 214,43 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 1 453 007,55 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 5 087 206,88

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 21 732,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme. Fait à AULNOY LEZ VALENCIENNES